

SELECTIRENTE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de **66 767 008 €**

Siège social : 303, square des Champs Elysées - Evry- Courcouronnes - 91026 Evry Cedex

414 135 558 RCS EVRY

(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DU DIRECTOIRE EN DATE DU 4 JUIN 2020

Le Directoire s'est réuni le 4 Juin 2020 à 18 heures au siège ou par visio ou téléconférence sous la présidence de Monsieur Jérôme GRUMLER à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Composition du bureau de vote de l'Assemblée Générale Mixte de la société SELECTIRENTE du 10 juin 2020 à 14h réunie à huis-clos.

Sont présents ou réputés présents:

- Monsieur Jérôme GRUMLER, Président,
- Monsieur Michael RICCIARELLI, Membre du directoire.

Monsieur le Président du Directoire préside la séance.

DECISION UNIQUE

*Composition du bureau de vote de l'Assemblée Générale Mixte de la société SELECTIRENTE
Du 10 juin 2020 à 14h réunie à huis-clos*

Le Président,

Dans le contexte de pandémie du Covid-19, de l'état d'urgence sanitaire, et en application de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales de droit privé,

Constatant que les actionnaires de la société anonyme Sélectirente ne pourront être présents physiquement à l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2020, a décidé de la tenir au siège social, au 303 Square des Champs Elysées à Evry- Courcouronnes (91026), hors la présence physique des actionnaires,

Indique en application de l'article 8 du Décret du 10 avril 2020, applicable aux Sociétés anonymes,

- Que le Président de l'Assemblée générale en application de l'article 30 des Statuts est le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, un membre du Directoire spécialement délégué à cet effet ou par toute autre personne qu'elles élisent.



- Que les Scrutateurs peuvent exceptionnellement être choisis en dehors des actionnaires sur décision de l'organe compétent pour convoquer l'Assemblée générale, savoir le Directoire.
- Un Secrétaire doit être désigné pour le Bureau de l'Assemblée générale.

Décide que le bureau de l'Assemblée Générale Mixte sera composé des personnes suivantes :

- Président de l'Assemblée générale : Monsieur Jérôme GRUMLER, Directeur Général Adjoint de Sofidy et Président du Directoire de SELECTIRENTE (en l'absence de Monsieur Pierre VAQUIER Président du Conseil de surveillance).
- Scrutateur : La Société Sofidy représentée par Monsieur Guillaume ARNAUD, Président de Sofidy ;
- Scrutateur : La Société Sofidiane, représentée par Madame Sylvie MARQUES son Directeur général Délégué ;
- Secrétaire de l'Assemblée générale : Monsieur Nicolas VAN DEN HENDE, Directeur de l'épargne.

Cette décision est adoptée par le Directoire.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 heures 15.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par les membres du Directoire.

Jérôme GRUMLER



Michael RICCIARELLI

